



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires**

Metz, le 14 octobre 2020

Service Aménagement, Biodiversité, Eau
Unité Police de l'Eau

Affaire suivie par : Pascal ANDRES
Tél. : 03 87 28 33 42
E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Maire
Mairie
1, rue de la Mairie
57405 ARZVILLER

OBJET : Dossier de déclaration concernant des travaux de drainage agricole sur les communes de HOMMARTING, ARZVILLER, et GUNTZVILLER.
Courrier de demande d'affichage en mairie.

RÉF. : /

P.J. : 3

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de drainage agricole sur les communes de HOMMARTING, ARZVILLER et GUNTZVILLER**

Ce dossier a été déposé par : Monsieur Gérald BECKER, 2 rue de l'Ecole à 57405 HOMMARTING.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration,
- une copie du récépissé de déclaration n°57-2020-00295, en date du 5 août 2020,
- une copie du courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération, en date du 14 octobre 2020.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, une copie du récépissé de déclaration précité.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER